

Compte rendu de la situation relative aux ravageurs forestiers en 2023

Staff

Directeur	Chris Norfolk		
Gestionnaire	Drew Carleton		
Forestier - adaptation et risque	Luke Amos-Binks		
Coordonnateur des opérations	Andrew Morrison		
Technicienne forestière	Catherine Desjardins		
Technicien forestier	Eric Knopf		
Technicien forestier	Doug Winter		
Technicienne forestière	Emily Boudreau		
Techniciens de terrain et de laboratoire			
Adam Connolly	Robert Leger	Merle Lewis	Elaine Moreau
Dave Niblett	Anthony Sulpizio	Emma Gorey	Samuel Rioux

Remerciements

Nous tenons à remercier le public pour ses demandes de renseignements et ses signalements de perturbations, l'industrie forestière pour sa contribution au programme de surveillance de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le Service canadien des forêts pour leur contribution à la recherche et à la protection des forêts du Nouveau-Brunswick contre les espèces indigènes d'insectes ravageurs envahissants et les maladies.

Finalement, nous aimerions féliciter Doug Winter qui prend cette année sa retraite après une solide carrière de 21 ans au sein de la Section de la santé forestière. Nous tenons à remercier Doug de ses précieuses contributions du secteur public et nous lui souhaitons une heureuse retraite qui saura satisfaire ses aspirations.

Liste des figures

Figure 1. Détections de perturbations forestières par analyse d'imagerie satellite de Sentinel-2 en 2023.	7
Figure 2. Résultats du relevé des pièges à phéromones de tordeuse des bourgeons de l'épinette de 2023. La valeur de chaque parcelle (n = 155) représente la moyenne de trois pièges, sauf lorsque des pièges ont été endommagés ou détruits, auquel cas on a utilisé la moyenne des pièges restants.....	9
Figure 3. Estimation de la défoliation du feuillage de l'année en cours observée durant le relevé des larves du second stade larvaire de 2023.	111
Figure 4. Résultats du relevé de larves du second stade larvaire de la tordeuse des bourgeons de l'épinette de 2023. La valeur de chaque parcelle (n = 1 667) représente le nombre moyen de larves détectées sur trois branches à mi-cime de 75 cm de longueur de sapin baumier ou d'épinette.	122
Figure 5. . Résultats de surveillance de l'arpenteuse de la pruche à l'aide de pièges à phéromones. Les pièges compromis (endommagés ou trouvés par terre) sont signalés comme étant détruits.....	14
Figure 6. Emplacements des pièges à phéromones pour l'agrile du frêne en 2023.	17
Figure 7. Emplacements des relevés des peuplements de frênes en 2023. Les sites sont surveillés pour déceler les signes de déclin ou de stress qui pourraient être attribuables à l'agrile du frêne.....	18
Figure 8. Emplacements des relevés de pucerons lanigères du sapin de 2023.	21
Figure 9. Emplacements des relevés de 2023 du puceron lanigère de la pruche. ...	22
Figure 10. Emplacements des pièges à phéromones à dendroctones méridionaux du pin en 2023.....	23
Figure 11. Système de signalement des perturbations forestières, signalement par mois, 2021-2023.....	24
Figure 12. Répartition des rapports de perturbations forestières (n=749) observées entre le 1 ^{er} décembre 2022 et le 15 novembre 2023.	25

Liste des tableaux

Tableau 1. Signalements des perturbations forestières inventoriés selon les types de perturbations.	26
---	----

Aperçu

Le compte rendu annuel de la situation relative aux ravageurs forestiers vise à livrer un aperçu des efforts de surveillance déployés par le gouvernement provincial et ses partenaires pour suivre la situation ayant trait aux maladies et aux ravageurs forestiers au Nouveau-Brunswick (N.-B.). Le rapport met en relief nombre des activités menées par la Section de la santé forestière (SSF) du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (ci-après appelé « le Ministère »), mais il ne s'agit pas d'un rapport exhaustif des activités réalisées. Des renseignements supplémentaires, notamment des données brutes de certains fichiers, figurent sur le portail de données ouvertes du gouvernement ([Données ouvertes des SIG \(gnb.ca\)](#)). Les lecteurs peuvent communiquer avec la SSF pour de plus amples renseignements.

Chaque année, des milliers d'observations sont effectuées sur le terrain, des échantillons sont prélevés et des évaluations sont réalisées. Le présent rapport s'attarde sur les ravageurs considérés comme un risque possible pour les valeurs forestières du Nouveau-Brunswick. Ces valeurs peuvent être de nature économique (réserves de bois d'œuvre), environnementale (disparition de l'habitat, espèces en péril, perte de la séquestration de carbone) ou sociétale (espèce/lieu ayant une importance culturelle, perte de loisirs). Le rapport traite en outre des espèces exotiques envahissantes soulevant le plus de préoccupations dans la province. Les espèces envahissantes constituent souvent la responsabilité principale de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le Ministère collabore étroitement avec l'ACIA au sujet de bon nombre de ces espèces lorsqu'il y a lieu, mais il assure aussi indépendamment une surveillance de plusieurs espèces envahissantes. Pour plus de renseignements sur la situation des espèces envahissantes et les directives réglementaires, veuillez joindre votre bureau local de l'ACIA ([répertoire de l'ACIA](#)).

Introduction

La Section de la santé forestière a la responsabilité de livrer une description précise de la situation actuelle des ravageurs forestiers au Nouveau-Brunswick ainsi que de fournir des prévisions sur leur présence future et les risques connexes. Ces renseignements permettent au Ministère de mieux comprendre l'état général des forêts lorsqu'il élabore des stratégies d'intendance forestière. Pour réaliser ces objectifs, la Section effectue divers relevés proactifs d'espèces préoccupantes ciblées (espèces s'étant par le passé avérées susceptibles de causer des dégâts). Des relevés réactifs sont en outre effectués au besoin lorsqu'on dispose de renseignements moins fiables au sujet d'espèces particulières, en raison du caractère aléatoire des cycles biologiques de leur population ou de nouvelles introductions (espèces exotiques). Les ressources consacrées à un relevé donné correspondent au risque de préjudice associé à l'espèce en question. Il est par exemple reconnu que la tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choristoneura fumiferana*) a un effet néfaste à grande échelle sur les essences résineuses indigènes dont dépend grandement l'industrie forestière. C'est pourquoi on pourrait avoir recours à plusieurs types de relevés pour établir une mesure précise de la situation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette au sein du paysage. Inversement, une espèce étroitement apparentée, la tordeuse du pin gris (*Choristoneura pinus*), n'a jamais causé de dommages par le passé au Nouveau-Brunswick. Un relevé s'avérerait par conséquent utile uniquement en cas de signalement de signes importants de dommages.

La surveillance des insectes ravageurs et des maladies est assurée sous maintes formes et ne cesse d'évoluer. La SSF collabore étroitement avec des chercheurs pour employer les meilleures pratiques de surveillance dans le cadre de l'évaluation de la situation des ravageurs. Le Ministère lui-même ouvre souvent la voie en ayant également recours à des techniques de surveillance innovatrices. La façon dont la situation de ravageurs particuliers est décrite peut par conséquent évoluer au fil du temps. Cela peut compliquer l'interprétation des tendances à long terme d'espèces particulières; nous recommandons aux lecteurs de communiquer avec le Ministère s'ils éprouvent des difficultés à interpréter les tendances d'une année à l'autre. La surveillance générale de la situation des ravageurs forestiers est assurée en collaboration avec les membres du personnel régional du Ministère, les membres de l'industrie forestière et le public. Des observations fortuites sont souvent signalées par le truchement du système de signalement des perturbations forestières (SSPF) du Ministère, accessible [en ligne](#).



Image : Vue de la défoliation causée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette lors du relevé aérien de 2021.
Référence photographique : Andrew Morrison

Perturbations forestières

Relativement peu de perturbations forestières à grande échelle (c.-à-d. des perturbations se manifestant au sein d'un paysage étendu) ont été détectées en 2023. On peut généralement repérer les perturbations d'une telle ampleur au moyen d'une forme d'analyse de détection des changements par imagerie satellite. La figure 1 fait état des résultats de 2023. Pour la seconde année consécutive, la perturbation la plus importante a été causée par la livrée des forêts (*Malacosoma disstria*) (LF), avec le signalement d'une défoliation d'environ 1 500 hectares (ha) (dommages trophiques) dans la région de Miramichi et d'environ 6 000 ha dans l'ouest du Nouveau-Brunswick entre Edmundston et Grand-Sault. Un petit secteur de défoliation moyenne (env. 100 ha) causée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette a été décelé dans le secteur de Caribou Depot dans le centre-nord du Nouveau-Brunswick. Aucun autre ravageur n'a été détecté au moyen de cette méthode en 2023.

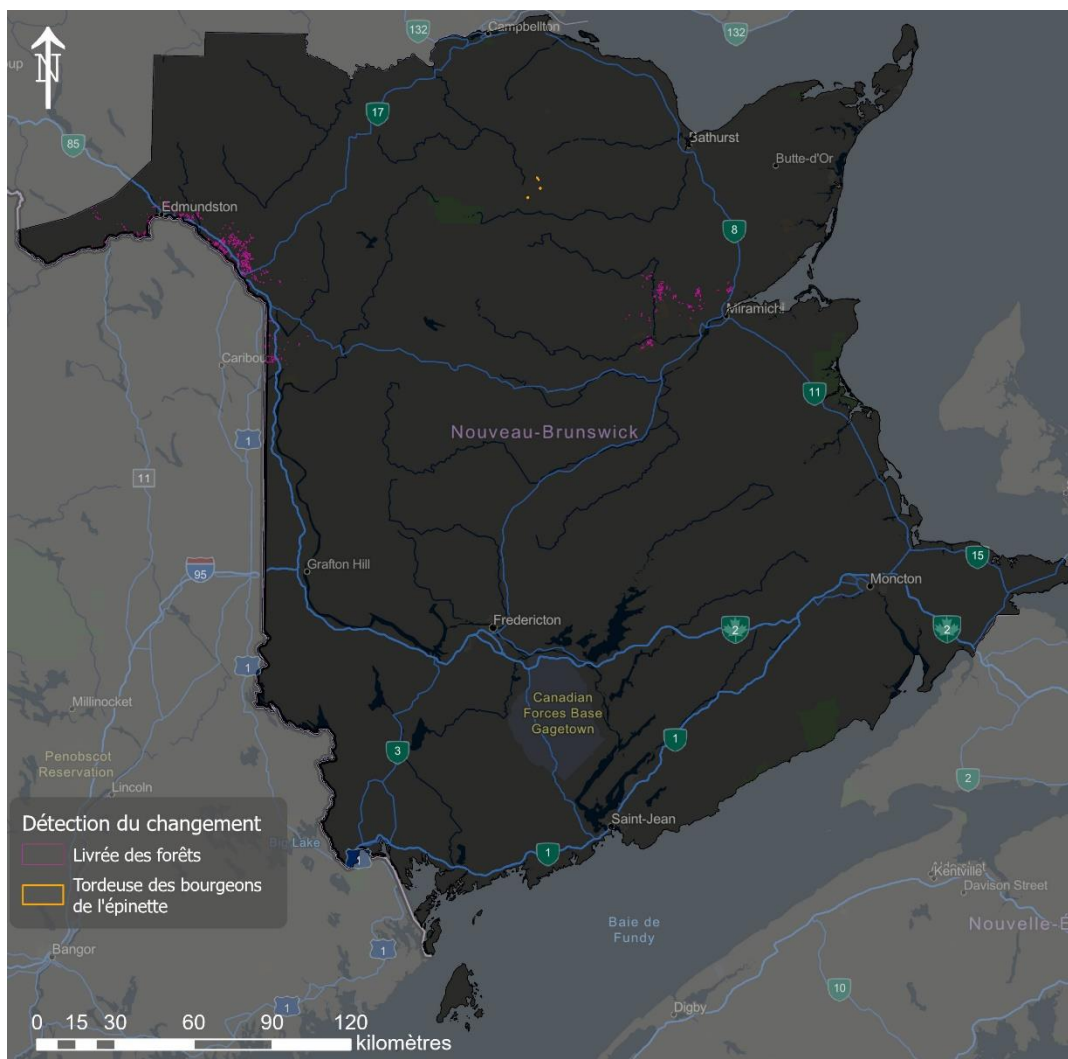


Figure 1. Détections de perturbations forestières par analyse d'imagerie satellite de Sentinel-2 en 2023.

Espèces indigènes préoccupantes

Tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choristoneura fumiferana*)

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) demeure l'insecte représentant la menace la plus sérieuse pour les forêts à prédominance de résineux du Nouveau-Brunswick. Elle est considérée comme l'un des ravageurs forestiers les plus destructeurs en Amérique du Nord et s'alimente principalement du sapin baumier (*Abies balsamea*) et de diverses espèces d'épinettes (*Picea spp.*). Compte tenu de retombées économiques sur l'industrie forestière estimées à trois milliards de dollars dans le cadre d'un scénario d'infestation modeste, il est essentiel d'empêcher les populations de pulluler pour assurer la durabilité de l'approvisionnement en bois du Nouveau-Brunswick et éviter les répercussions sur l'environnement de la disparition d'arbres à grande échelle. Le Québec connaît depuis 2007 une éclosion

importante de TBE. Des rapports actuels du Québec estiment que la tordeuse a causé en 2023 une défoliation de plus de dix millions d'hectares. En comparaison, moins de sept millions d'hectares de forêt (tous types confondus) sont touchés au Nouveau-Brunswick.

Le Ministère s'investit, depuis 2014, dans des travaux de recherche et de surveillance en collaboration avec le gouvernement fédéral, les provinces de l'Atlantique, les instituts de recherche, l'industrie forestière et des organisations non gouvernementales. Cette collaboration, officiellement appelée le Partenariat pour une forêt en santé (PFS), vise à éviter les conséquences d'une éclosion par la mise en œuvre de la « Stratégie d'intervention précoce » (SIP). Cette approche proactive en matière de lutte contre la TBE implique la détection et le traitement précoces de petites populations sources de TBE, de manière à réduire préventivement ces populations à des niveaux inférieurs au potentiel d'éclosion. Pour assurer une mise en œuvre fructueuse de la stratégie, le PFS mise sur une surveillance intensive visant le repérage des petites populations présentant un potentiel de pullulation. Une vaste part des données requises pour les analyses et la mise en action de la stratégie sont recueillies par la SSF et relatées aux présentes. Des renseignements supplémentaires au sujet du PFS et de la SIP sont fournis au <https://partenariatforetsante.ca/>.

À son stade adulte, la TBE est un papillon de nuit. Le papillon de nuit en soi ne cause pas de dommages aux arbres, mais il peut s'agir d'un stade de vie important à observer, car son suivi peut contribuer à dégager des tendances d'immigration et d'émigration. En l'absence d'autres signes de la présence de la TBE (dommages), un nombre élevé de papillons de nuit peut signaler la nécessité d'amorcer une surveillance plus poussée. Les papillons de nuit volent en général sur de courtes distances, sous le couvert d'un ou de plusieurs arbres, par exemple, ou au sein du même peuplement. Les événements migratoires à grande échelle au cours desquels les papillons de nuit se dispersent sur des centaines de kilomètres sont moins fréquemment observés. Il a été rapporté qu'au cours de ces événements, des millions de papillons de nuit se déplacent dans des secteurs auparavant dépourvus de populations. C'est lors d'événements de ce genre que les femelles pondueuses peuvent déposer des milliards d'œufs, ce qui rend possible l'établissement de populations nouvelles. Les scientifiques suivent ces événements au moyen de divers outils. La SSF, pour sa part, suit les papillons de nuit au moyen d'un réseau provincial de pièges à phéromones.

La phéromone de la TBE est un signal chimique produit par la femelle pour attirer les mâles en vue de l'accouplement. Cette substance chimique sert d'appât dans nos pièges. Les pièges à phéromone attirent seulement les papillons mâles, ce qui signifie que les données de piégeage ne procurent qu'une mesure partielle des populations. En 2023, avec l'aide d'organismes partenaires, la SSF a assuré une surveillance de 155 emplacements de pièges à phéromones de TBE (figure 2). Chaque emplacement comportait trois pièges placés pour la durée de la période de vol des papillons de nuit.

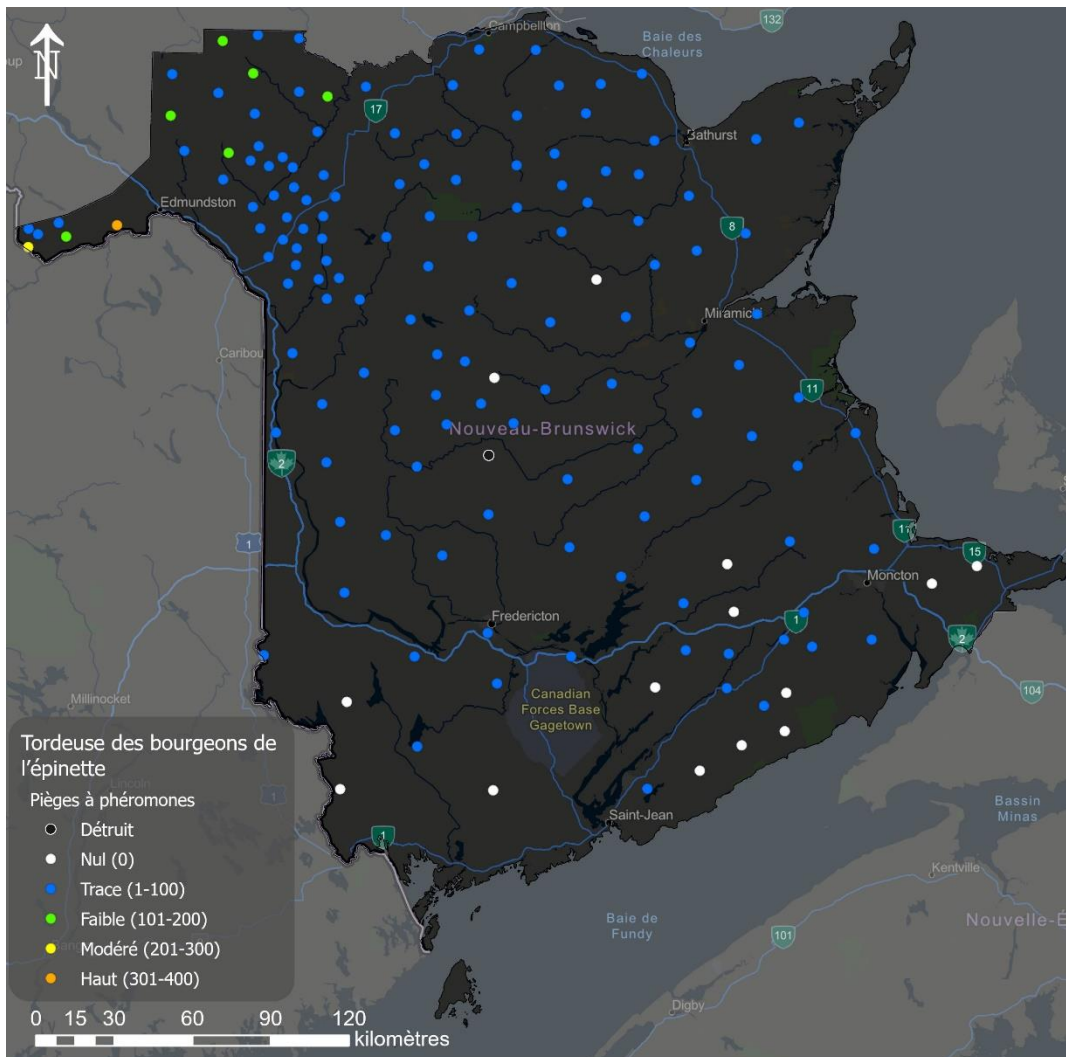


Figure 2. Résultats du relevé des pièges à phéromones de tordeuse des bourgeons de l'épinette de 2023. La valeur de chaque parcelle (n = 155) représente la moyenne de trois pièges, sauf lorsque des pièges ont été endommagés ou détruits, auquel cas on a utilisé la moyenne des pièges restants.

Le nombre de papillons nocturnes présents à l'échelle provinciale a fléchi chaque année depuis 2019. L'année 2023 a enregistré le plus faible nombre de papillons de nuit depuis le début du programme de la SIP, huit emplacements seulement comptaient en moyenne plus d'une centaine de papillons nocturnes. Les huit emplacements se trouvaient tous dans le nord-ouest de la province; un compte modéré (moyenne de 236 insectes) et un compte élevé (moyenne de 316 insectes) ont été signalés à l'ouest d'Edmundston. On croit pour le moment que les papillons de nuit prélevés sur ces deux sites avaient probablement migré du Québec, d'après d'autres données sur les populations (figure 2).

La défoliation due à la TBE est une indication de la présence de populations moyennes à élevées de l'insecte. Les populations restreintes ne produisent en général pas suffisamment de signes visuels de dommages pour être détectées sans inspections en profondeur. En 2023, la SSF a eu recours à deux méthodes de mesure de la défoliation attribuable à la TBE. La principale méthode employée a été le relevé de détection des changements susmentionné. La seconde méthode a consisté en un prélèvement de données au niveau des branches, des arbres et des peuplements. Les deux méthodes sont décrites plus en détail dans le rapport de 2021. Le relevé de détection des changements se base sur des images obtenues du 13 juillet au 7 août 2023 pour repérer une centaine d'hectares de défoliation généralement moyenne (c.-à-d. une perte de 30 à 70 % des aiguilles) (figure 1). La défoliation du feuillage de l'année en cours (figure 3) a appuyé ces constatations. La superficie et l'intensité de la défoliation due à la TBE ont dans l'ensemble bien diminué comparativement à 2022.

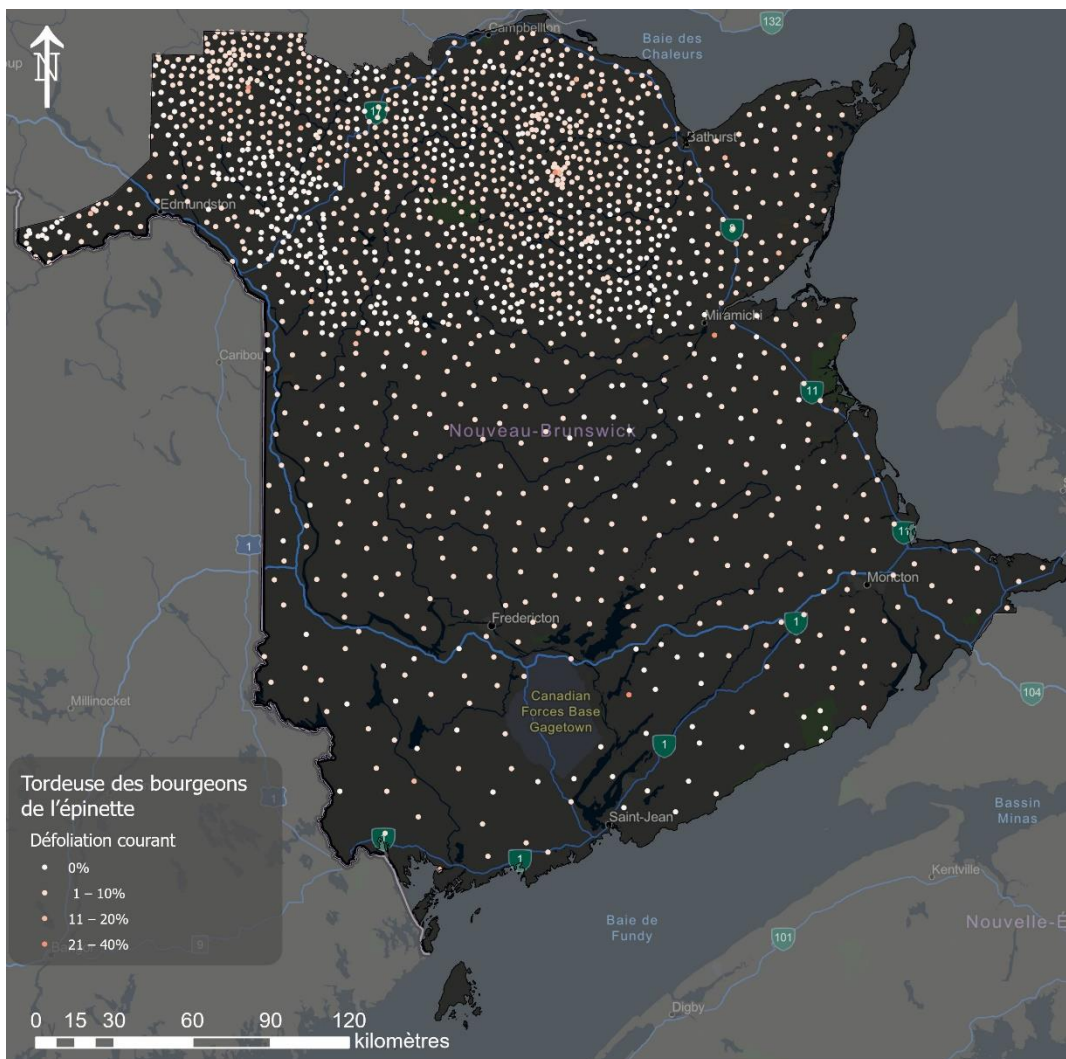


Figure 3. Estimation de la défoliation du feuillage de l'année en cours observée durant le relevé des larves du second stade larvaire de 2023.

Même si la défoliation est un indicateur clair de la présence de TBE, de nombreux facteurs peuvent empêcher d'une année à l'autre l'insecte d'arriver à maturité. La prédation par les oiseaux et les petits rongeurs, les attaques de la part d'autres insectes, la perte de l'habitat et les épandages de pesticides constituent tous des sources éventuelles de déclin des populations. Une population peut ainsi ravager un site une année et disparaître de cet endroit l'année suivante.

Notre mode le plus fiable de détermination des populations de TBE repose sur le dénombrement des larves du second stade larvaire ou relevé « L2 ». Durant la période de la fin de l'automne au début du printemps, les larves immatures L2 de TBE se trouvent dans un état similaire à l'hibernation sur les essences hôtes. Ce stade du cycle de vie dure ordinairement de la mi-août à la fin mars au Nouveau-Brunswick. La période de dormance nous procure suffisamment de temps pour prélever des échantillons et évaluer le risque que pose la population pour l'année suivante. En 2023, la SSF a collaboré avec des partenaires de l'industrie (Acadian Timber Corp., AV Group NB Inc., Interfor Inc., J.D. Irving Ltd. et Twin Rivers Papers), Parcs Canada (parc national Fundy) et le personnel régional du Ministère pour prélever 4 998 branches de 1 667 sites à l'échelle provinciale (figure 4).

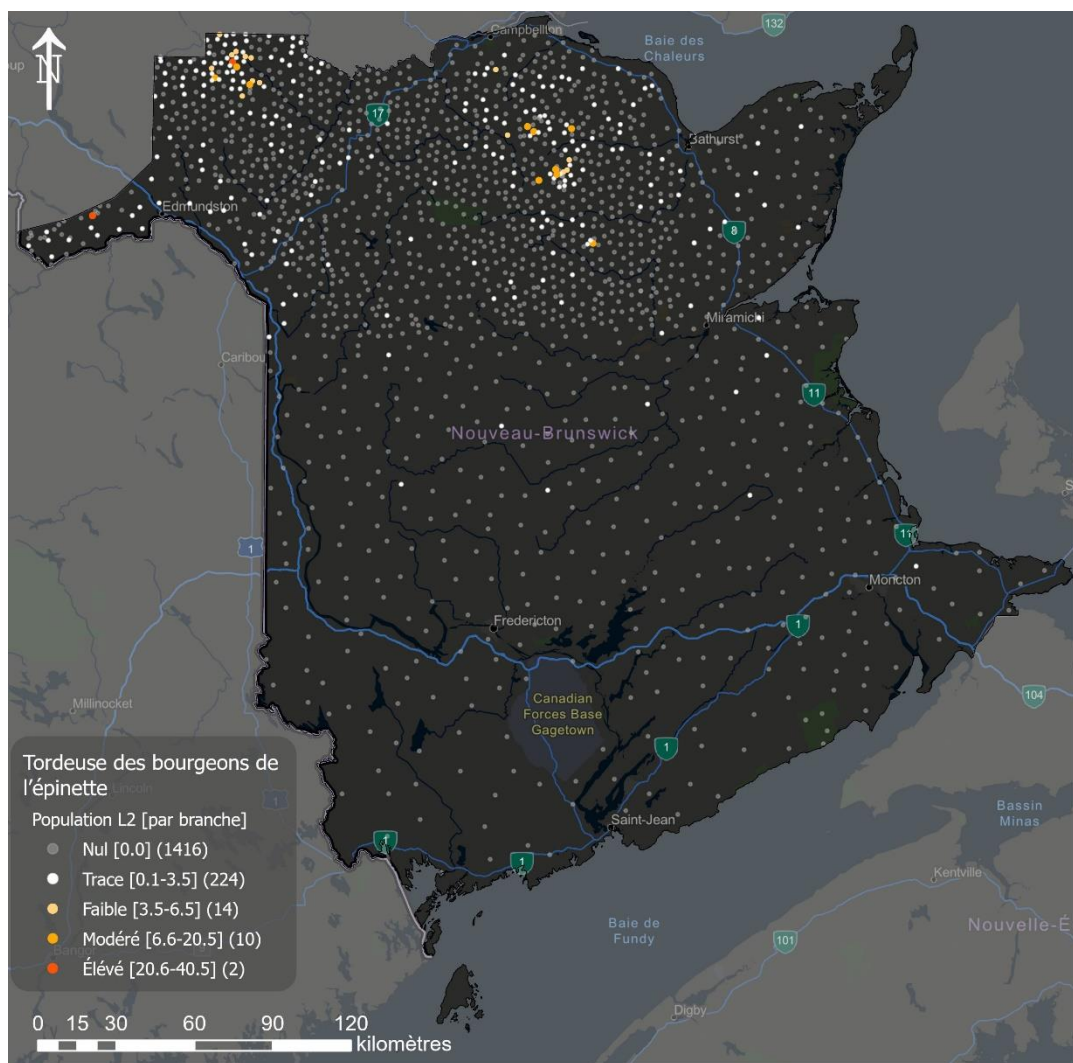


Figure 4. Résultats du relevé de larves du second stade larvaire de la tordeuse des bourgeons de l'épinette de 2023. La valeur de chaque parcelle (n = 1 667) représente le nombre moyen de larves détectées sur trois

Le relevé L2 révèle une augmentation modeste des populations de TBE par rapport à l'an dernier; cela dit, 2022 avait enregistré la population la plus faible depuis le début du programme de la SIP en 2014, de sorte que même si la population de 2023 semble s'être accrue, elle demeurerait tout de même très limitée dans son ensemble. Des populations ont été repérées à trois endroits : un noyau près de Caribou Depot qui a persisté durant trois ans, un lieu isolé près de Lac-Baker, à l'ouest d'Edmundston, et un amas de quelques points dans le secteur de Summit Depot dans le nord-ouest de la province. Les TBE des populations de Lac-Baker et de Summit Depot provenaient probablement des pressions migratoires du Québec. Vu l'isolement spatial de ces endroits, il est peu probable que le traitement de vastes secteurs continus soit recommandé dans le cadre du projet d'épandage de la SIP de 2024.

Pour obtenir plus de renseignements et des mises à jour sur les produits, les taux d'épandage et les stratégies de traitement, veuillez consulter le site du PFS dont le lien est mentionné dans l'introduction.

Arpenteuse de la pruche (*Lambdina fiscellaria*)

L'arpenteuse de la pruche est un ravageur causant principalement la défoliation du sapin baumier dans l'est du Canada. Bien que les éclosions aient été rares au Nouveau-Brunswick, l'insecte a présenté des cycles d'éclosion soudaine, se multipliant rapidement et causant la mort de nombreux arbres en l'espace d'un à trois ans avant d'accuser un déclin rapide. Conjointement avec J.D. Irving Limited, la SSF a recouru dans sa lutte contre l'arpenteuse à une méthode de piégeage à la phéromone similaire à celle utilisée face à la TBE et établi un réseau de 51 sites dans l'ensemble de la province (figure 5). On a enregistré un nombre moyen de 81,1 papillons de nuit/piège, ce qui représente une légère hausse par rapport à 2022. Les populations d'arpenteuses de la pruche demeurent dans un état endémique ne laissant entrevoir aucune défoliation en 2024.

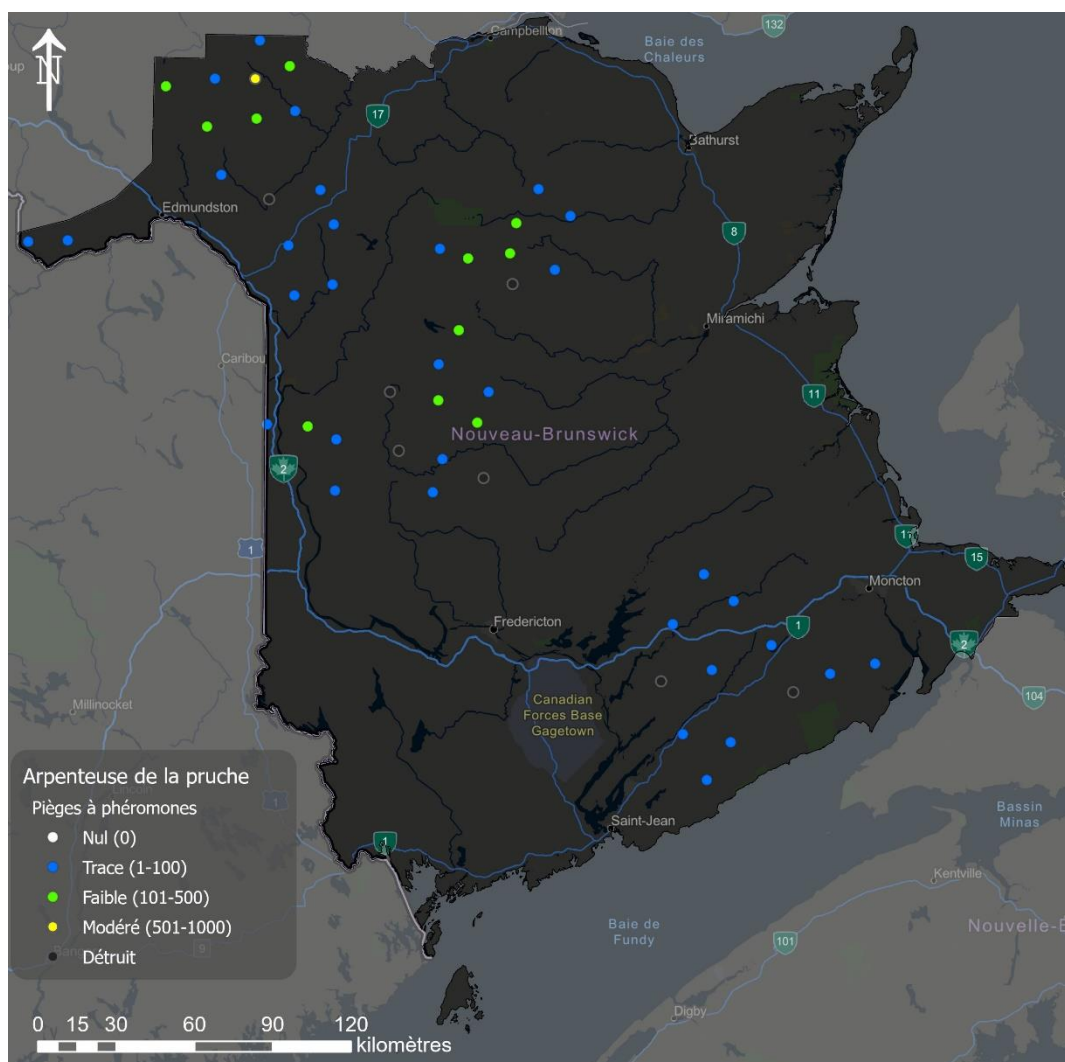


Figure 5. Résultats de surveillance de l’arpenteuse de la pruche à l’aide de pièges à phéromones. Les pièges compromis (endommagés ou trouvés par terre) sont signalés comme étant détruits.

Livrée des forêts (*Malacosoma disstria*)

La livrée des forêts (LF) est un défoliateur très répandu du peuplier (*Populus spp.*) et d’autres feuillus; elle défolie périodiquement des millions d’hectares en Amérique du Nord. Les dernières épidémies de LF au Nouveau-Brunswick (1979 à 1984, 1991 à 1996) ont respectivement touché 1,4 million et 0,4 million d’hectares. Ces chenilles dont les larves deviennent très mobiles et se déplacent massivement sur le sol à la recherche d’autres arbres à attaquer sont souvent qualifiées de « légionnaires ». L’abondance d’insectes rampant sur les surfaces des bâtiments et d’autres biens devient parfois une nuisance. L’espèce est disgracieuse et représente certainement une expérience stressante pour les propriétaires ayant signalé des milliers d’insectes rampant sur leurs résidences et dépouillant les arbres de la cour de toutes leurs

feuilles visibles. Cela dit, les arbres peuvent habituellement supporter de telles éclosions de courte durée; l'intervention humaine (élagage des feuilles) est souvent ce qui cause le plus de tort aux arbres.

En 2022, environ 2 100 ha de forêts de feuillus dans la région de Miramichi ont été défoliés par la LF. En 2023, la défoliation a pris de l'ampleur pour toucher environ 7 500 ha et la superficie géographique atteinte a augmenté avec le signalement d'une nouvelle zone défoliée le long de la frontière occidentale de la province (figure 1). Un tel niveau de défoliation ne soulève pas de préoccupation en ce qui a trait à la mortalité des arbres, mais la SSF continuera à surveiller les répercussions de l'insecte en 2024, année il devrait redevenir une nuisance pour les propriétaires de ces deux régions.



Image : La livrée des forêts a défolié des feuillus dans un peuplement mixte. Référence photographique : Dave Niblett

Espèces exotiques (non indigènes)

Les espèces exotiques sont des espèces présentes à l'extérieur de leur aire de répartition naturelle – on les appelle également « non indigènes ». On les considère comme des espèces « envahissantes » lorsqu'elles peuvent modifier des écosystèmes locaux par leur comportement nuisible (en tuant des arbres) ou en concurrençant les espèces locales. Leur voie d'établissement varie, mais souvent elles sont initialement transportées par voie de déplacement humain. C'est pourquoi

l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) joue un rôle prépondérant dans la surveillance et l'établissement de la réglementation visant nombre de ces espèces. Les lignes qui suivent mettent en relief certaines des espèces exotiques en question dont le Ministère assure une surveillance.

Agrile du frêne (*Agrilus planipennis*)



Image : Piège prisme vert suspendu dans le couvert d'un frêne. Ces pièges servent à surveiller la présence de l'agrile du frêne. Référence photographique : Eric Knopf

C'est en 2002, au Michigan et en Ontario, que la présence extrêmement destructrice de l'agrile du frêne (AF), originaire d'Asie, a d'abord été décelée en Amérique du Nord. Il s'est depuis propagé sur tout le continent, tuant des millions de frênes (*Fraxinus* spp.). L'AF a été détecté pour la première fois au Nouveau-Brunswick en 2018, près d'Edmundston, et il s'est ultérieurement propagé à Siegas, Oromocto, Moncton et Fredericton. L'ACIA a réglementé une vaste zone de la province englobant les comtés de Victoria, Carleton, York, Sunbury, Queens, Kings, Westmorland et d'Albert (voir « [ACIA - Agrile du frêne](#) » pour accéder aux renseignements les plus récents sur les zones réglementées et la réglementation pertinente). Une fois une zone réglementée, elle est considérée à l'échelle fédérale comme une zone où des populations se sont établies. Le Ministère continue à collaborer avec l'ACIA pour surveiller l'AF dans les zones réglementées en vue de réduire son incidence sur les populations de frênes.

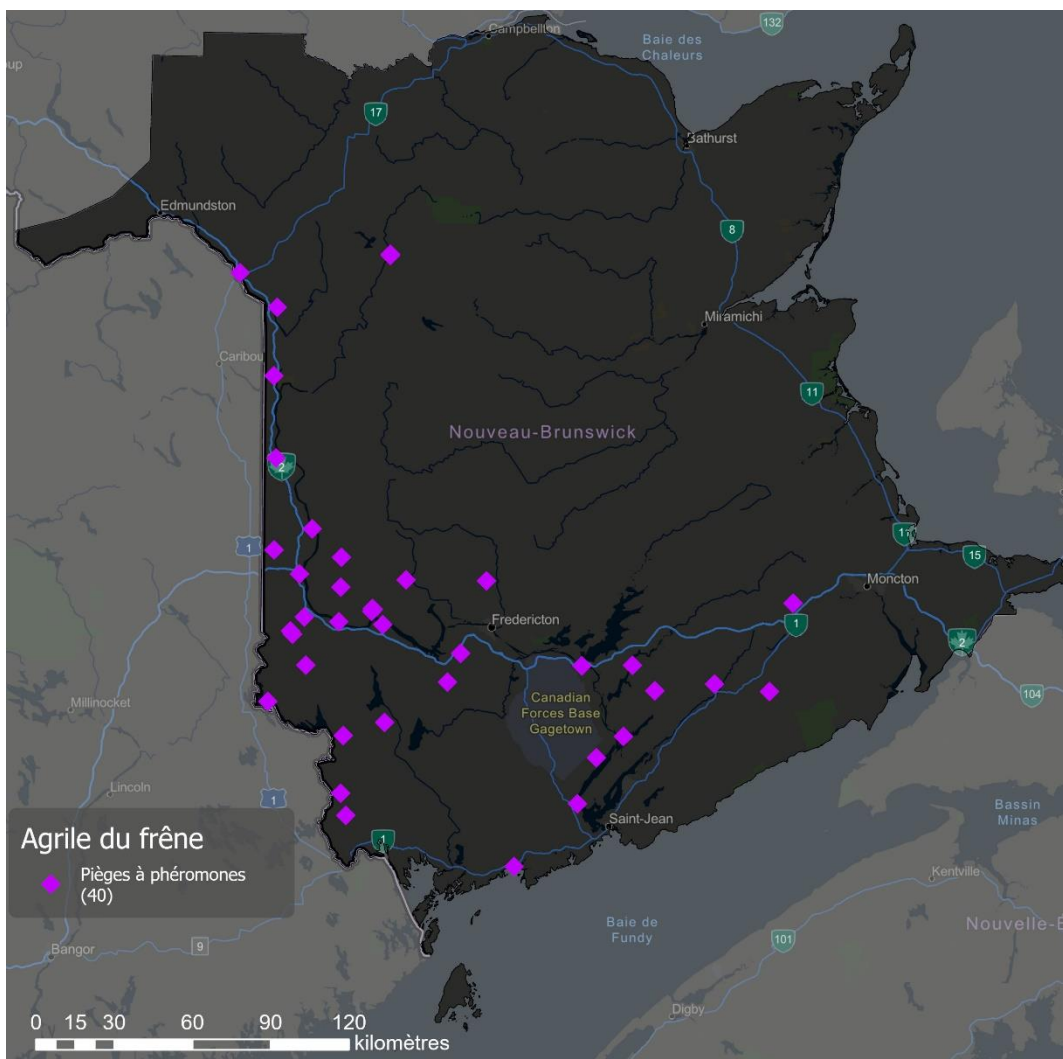


Figure 6. Emplacements des pièges à phéromones pour l'agrile du frêne en 2023.

En 2023, la SSF a déployé 40 pièges à phéromones pour l'AF, principalement le long de la vallée de la rivière Saint-Jean (figure 6). Les usines de matériaux de bois qui transforment du frêne ainsi que les sites très fréquentés présentant une valeur éducative pour le public ont également été inclus dans le relevé. Le personnel du Ministère a inspecté 40 peuplements de feuillus dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick (figure 7). Le Ministère n'a détecté aucun nouveau site en 2023.

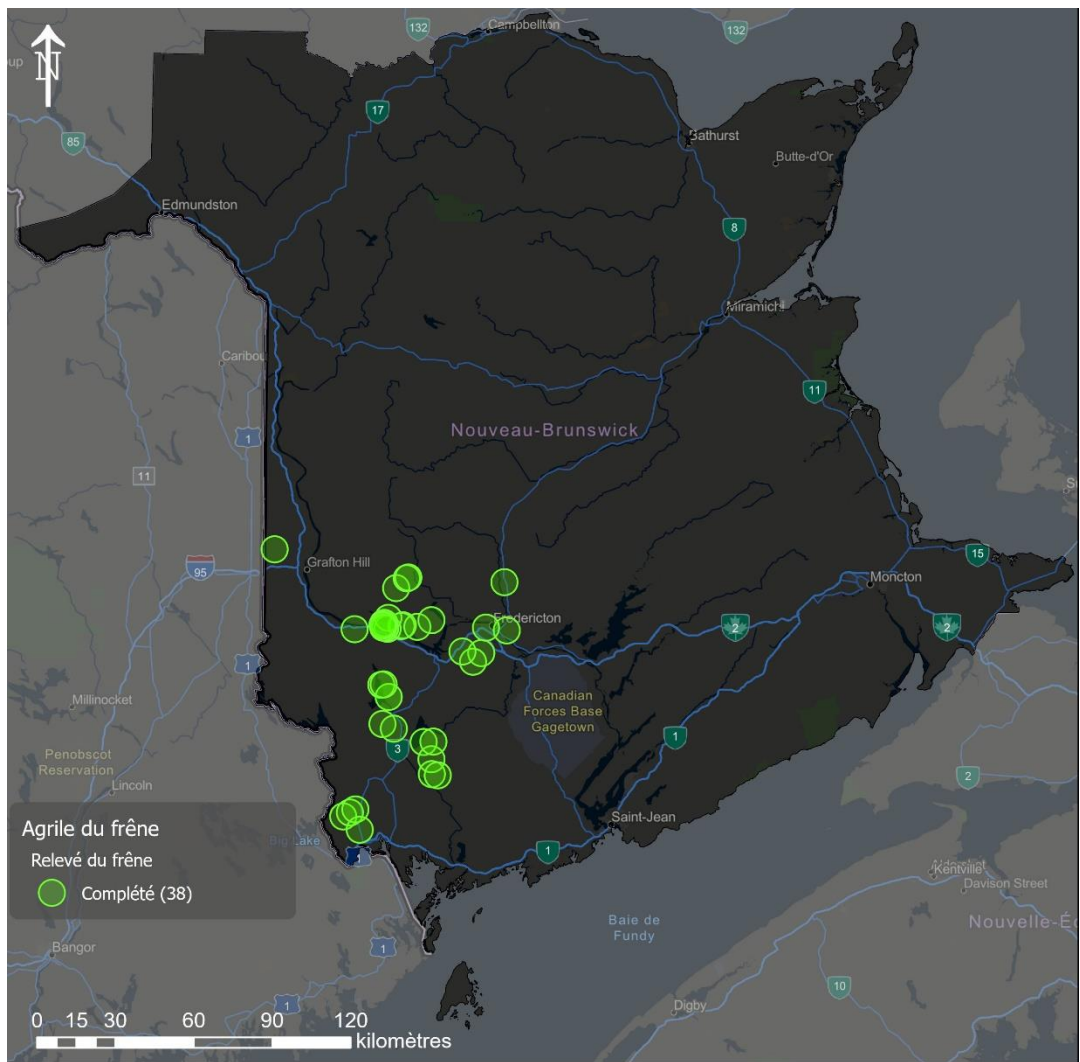


Figure 7. Emplacements des relevés des peuplements de frênes en 2023. Les sites sont surveillés pour déceler les signes de déclin ou de stress qui pourraient être attribuables à l'agrile du frêne.

Puceron lanigère du sapin (*Adelges piceae*)



Image : Dommages typiques occasionnés sur un sapin baumier par le puceron lanigère du sapin, à la cime (à gauche) et aux pousses (à droite). Référence photographique : Andrew Morrison

Le puceron lanigère du sapin (PLS) est venu au Nouveau-Brunswick d'Europe au début des années 1900. Le PLS a suscité des préoccupations au sein de l'industrie forestière au début des années 2000, il endommageait en effet les sapins baumiers partout dans le sud de la province. Le petit insecte insère un long tube buccal en forme de stylet dans les tissus mous de l'arbre; l'arbre réagit en produisant des gouttes noduleuses qui gênent la circulation des éléments nutritifs partout dans l'arbre (voir les images). Son activité peut entraîner la mort de la cime et finalement celle de l'arbre dans certains cas. Le PLS semble traverser des périodes où ses répercussions sont plus marquées qu'à d'autres, ce qui laisse supposer que les populations fluctuent en fonction d'un certain ensemble de conditions encore inconnues. L'insecte en soi est difficile à trouver en raison de sa petite taille et parce qu'il passe la majeure partie de sa vie immobilisé et fixé à l'arbre. Inversement, les dommages aux arbres et leur dégradation attribuables au PLS sont souvent faciles à déceler. C'est pourquoi les relevés de PLS s'attachent principalement à mesurer les dommages aux arbres.

La SSF a réalisé ses derniers relevés de PLS au début des années 2000. Les relevés ont été concentrés sur le sud du Nouveau-Brunswick, mettant l'accent sur les peuplements à prédominance de sapins baumiers matures. Les données obtenues ont révélé que le PLS s'était propagé dans tout le sud du Nouveau-Brunswick, mais de façon irrégulière et que seuls quelques sites abritaient des populations

importantes ou avaient subi des dommages considérables. En 2023, la SSF a effectué des relevés pour déterminer si le rythme de propagation du PLS et la gravité des dommages s'étaient amplifiés dans la région où il était établi. On a réalisé en 2023 de nouveaux relevés dans un total de 27 sites qui avaient fait l'objet de relevés en 2002. Quarante-neuf (49) nouveaux peuplements supplémentaires à l'échelle de la province ont été soumis à des relevés visant à déterminer si l'aire de répartition de l'insecte s'était agrandie (figure 8).

Seuls 3 (11 %) des 27 sites soumis à de nouveaux relevés n'ont affiché aucune indication de présence du PLS, comparativement à 20 sites (74 %) en 2002. La gravité des dommages s'était elle aussi intensifiée : 19,6 % des arbres inspectés en 2023 présentaient des signes de présence du PLS comparativement à seulement 1,6 % en 2002. Les données des 49 emplacements examinés laissent supposer que l'insecte est plus répandu qu'il l'était au début des années 2000. Il ne s'agissait pas d'une surprise, car les recherches avaient précédemment laissé entendre que la survie du PLS était étroitement liée aux zones de climat chaud et ces zones ont pris de l'expansion vers le nord depuis le moment de nos derniers relevés.

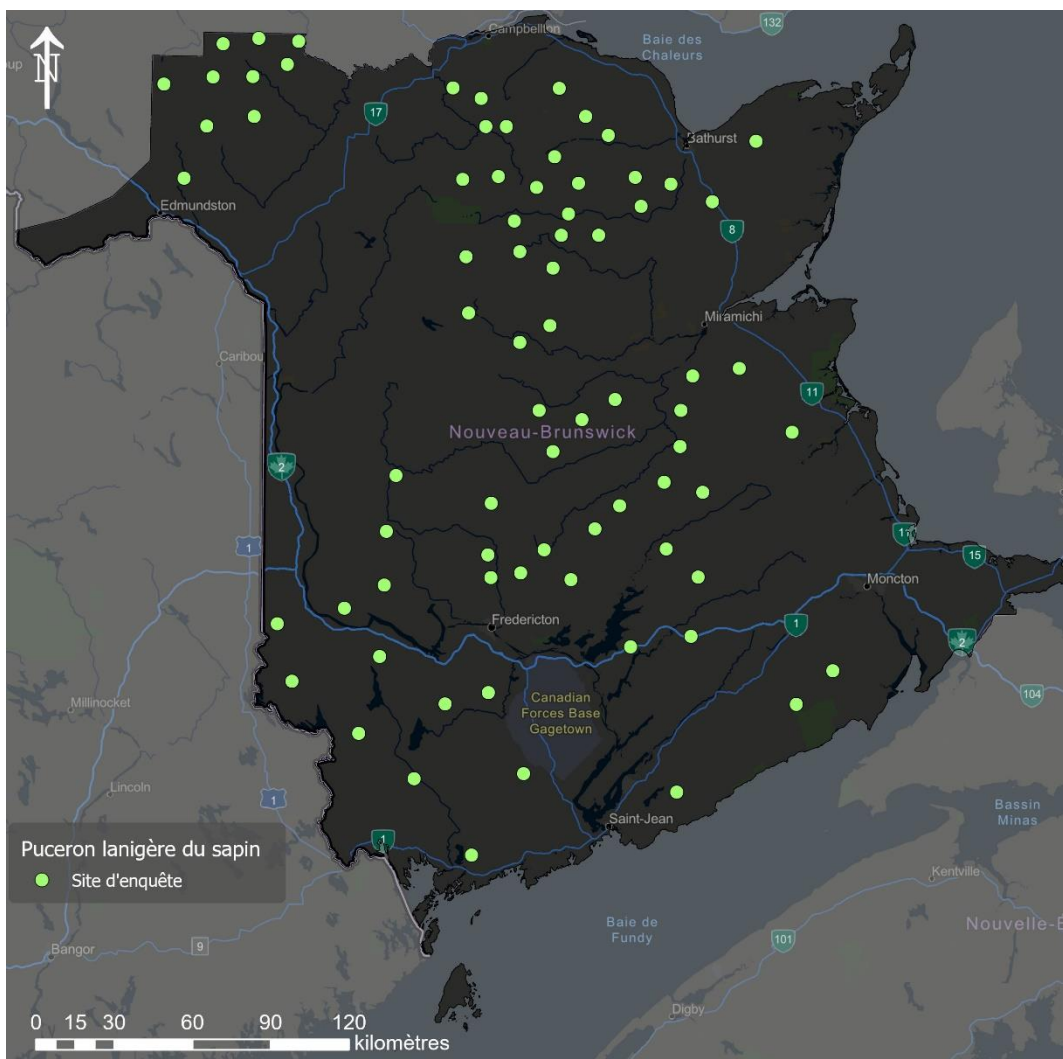


Figure 8. Emplacements des relevés de pucerons lanigères du sapin de 2023.

Autres espèces préoccupantes non indigènes

Puceron lanigère de la pruche (*Adelges tsugae*)

Le puceron lanigère de la pruche (PLP) est un ravageur envahissant important de la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*). Il est bien établi dans l'est des États-Unis et, ces dernières années, la Nouvelle-Écosse a été témoin de l'établissement et de la prolifération d'une population dans tous les comtés du sud (des renseignements à jour figurent sur le site Web de l'ACIA). À ce jour, rien n'indique sa présence au Nouveau-Brunswick. Toutefois, la province demeure aux aguets. En 2023, la SSF a réalisé des évaluations dans 43 peuplements de pruches, essentiellement dans le sud-ouest de la province (figure 9). Le PLP était absent de tous les emplacements visités.

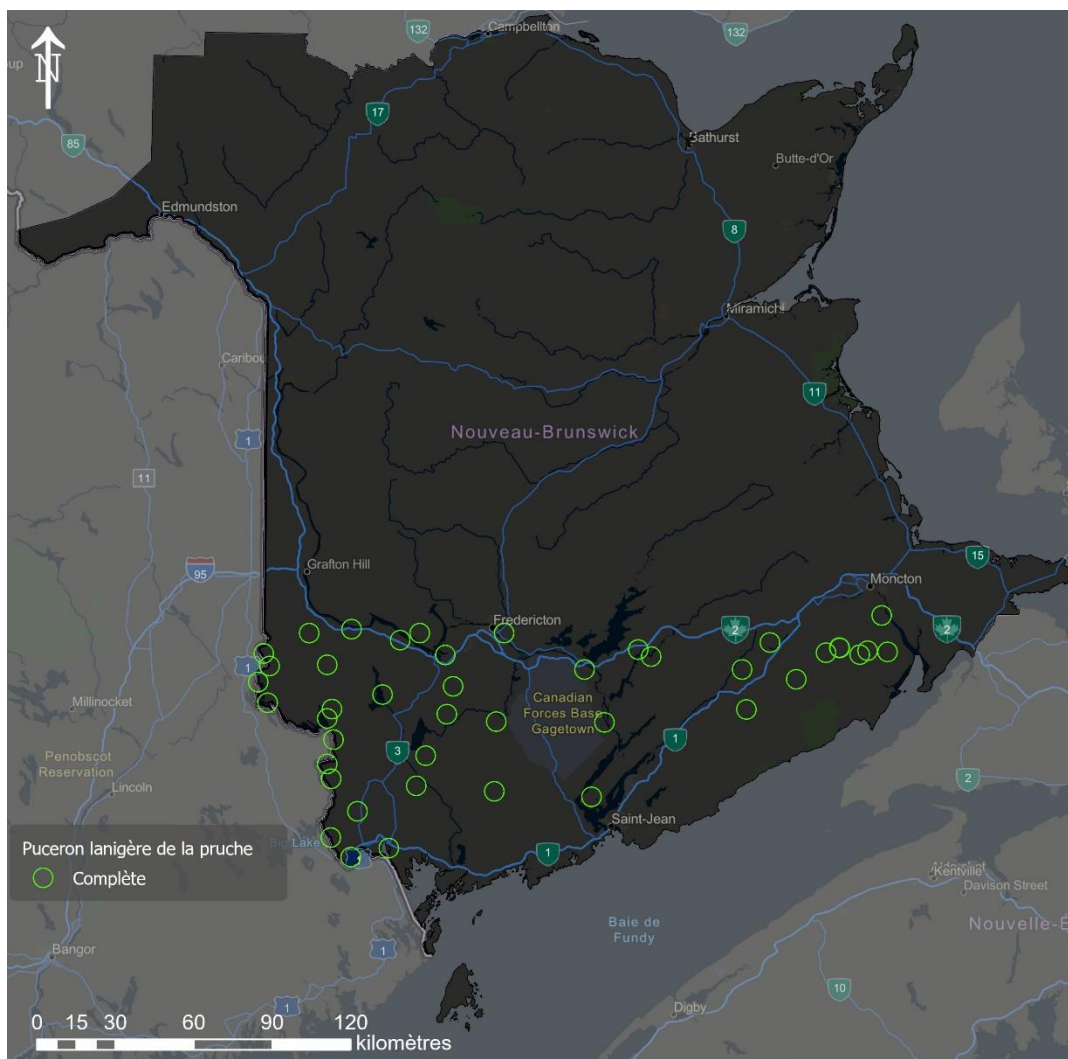


Figure 9. Emplacements des relevés de 2023 du puceron lanigère de la pruche.

Dendroctone méridional du pin (*Dendroctonus frontalis*)

Le dendroctone méridional du pin (DMP) est un scolyte qui s'attaque aux essences de pins. Il s'agit de l'un des ravageurs les plus destructeurs des forêts de pins du sud. Le dendroctone est originaire du sud-est des États-Unis, mais l'expansion récente de son aire de répartition dans l'État du Maine a éveillé l'inquiétude de voir l'espèce s'établir bientôt dans les peuplements de pins du sud du Nouveau-Brunswick. Nous avons, en collaboration avec l'ACIA, posé des pièges à phéromones dans 12 emplacements du sud-ouest du Nouveau-Brunswick (figure 10) en 2023. Aucun DMP n'a été détecté. La SSF poursuivra ses efforts de surveillance en 2024.

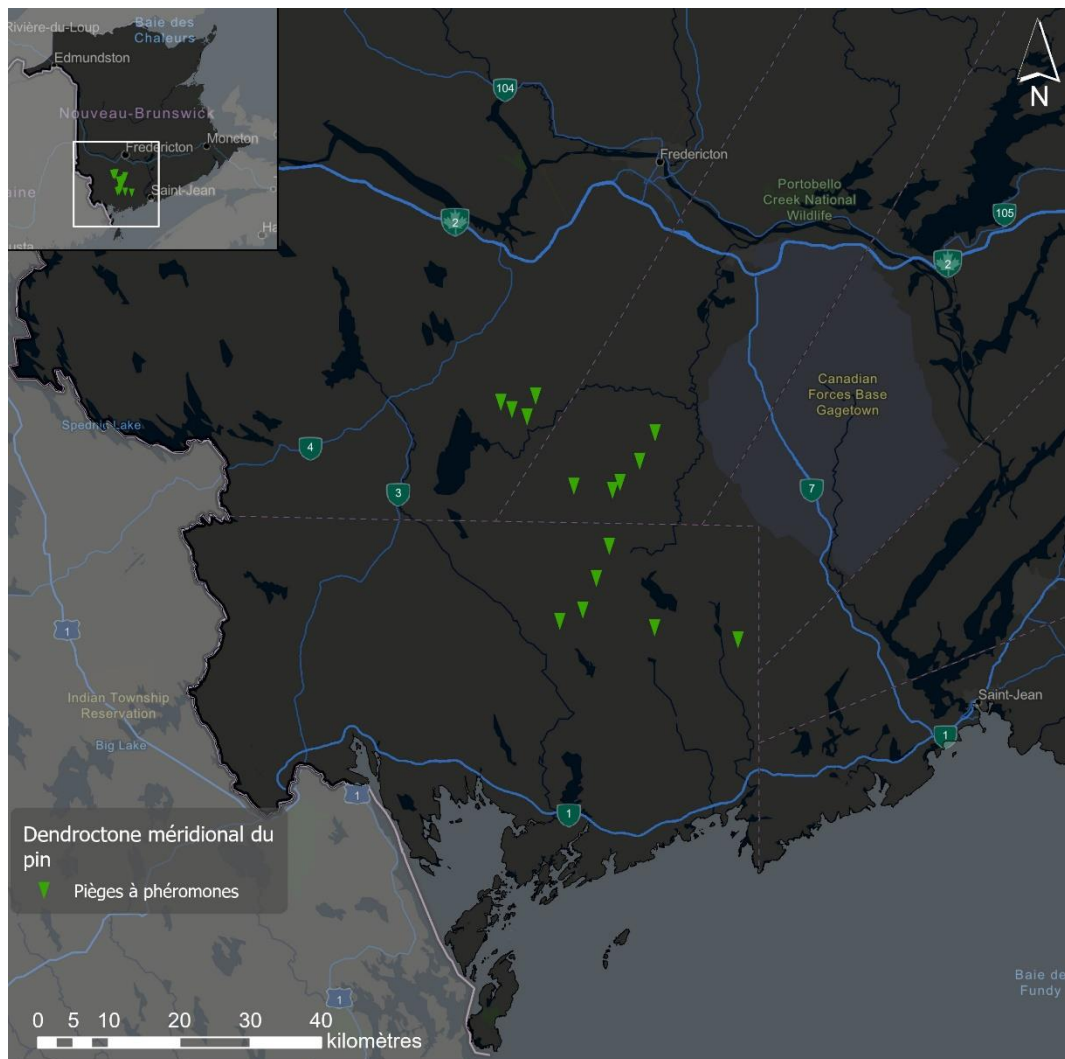


Figure 10. Emplacements des pièges à phéromones à dendroctone méridional du pin au 2023.

Système de signalement des perturbations forestières

Le système de signalement des perturbations forestières (SSPF) est un outil de signalement Web principalement utilisé par le personnel régional du Ministère, mais aussi accessible au public par le truchement du site Web du GNB. L'outil vise à permettre à toute personne dotée d'une expérience minimale de l'identification des insectes et des maladies de faire part de préoccupations au sujet desquelles le Ministère peut assurer un suivi au besoin. Il permet à la SSF de déterminer les préoccupations nouvelles et éventuelles en empruntant les yeux et oreilles des personnes se promenant en forêt à d'autres fins que les seuls relevés d'insectes. Le personnel de la SSF s'efforce de confirmer l'identité de chaque ravageur signalé, mais ce n'est pas toujours possible.

En 2023, 749 signalements ont été soumis au Ministère, la majorité par des agents régionaux entre juin et octobre (figure 11).

La plupart des signalements provenaient de terres de la Couronne (71 %), mais des données ont aussi été transmises en provenance de terres industrielles en franche tenure (18 %) et de terres privées (11 %) (figure 12). La majorité des signalements (50 %) visaient des sites de résineux (sapin, pin, épinette), suivis des essences mixtes (31 %) et d'une proportion de 18 % ayant trait à des sites à prédominance de feuillus (érable, tremble, bouleau, etc.).

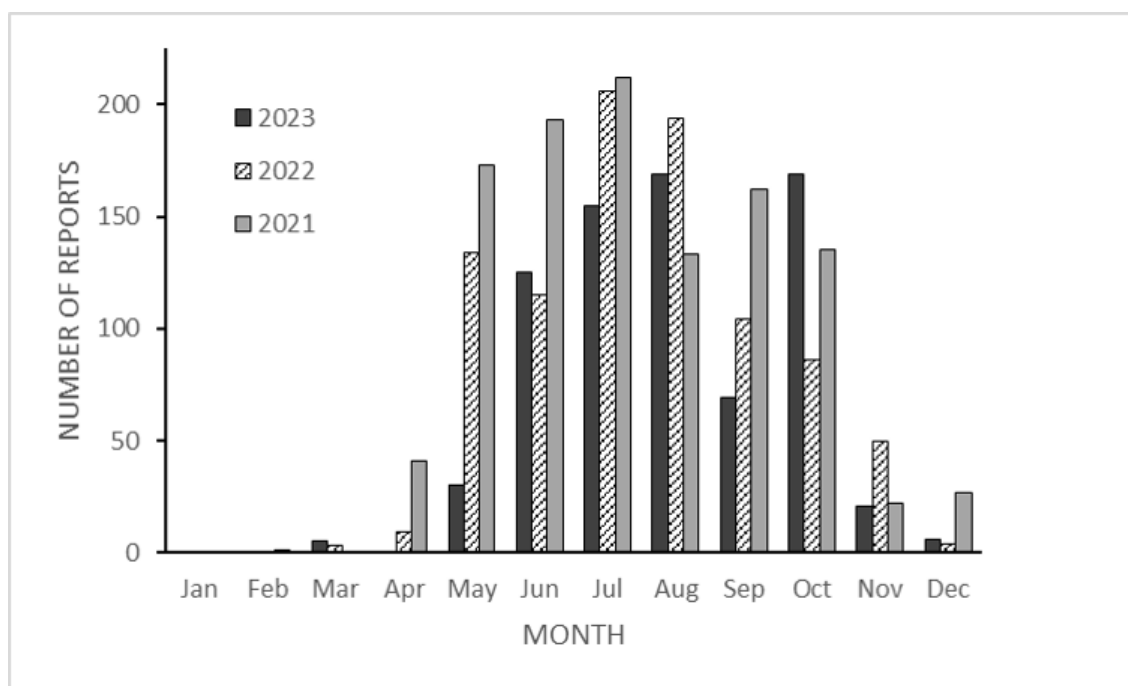


Figure 11. Système de signalement des perturbations forestières, signalement par mois, 2021-2023.

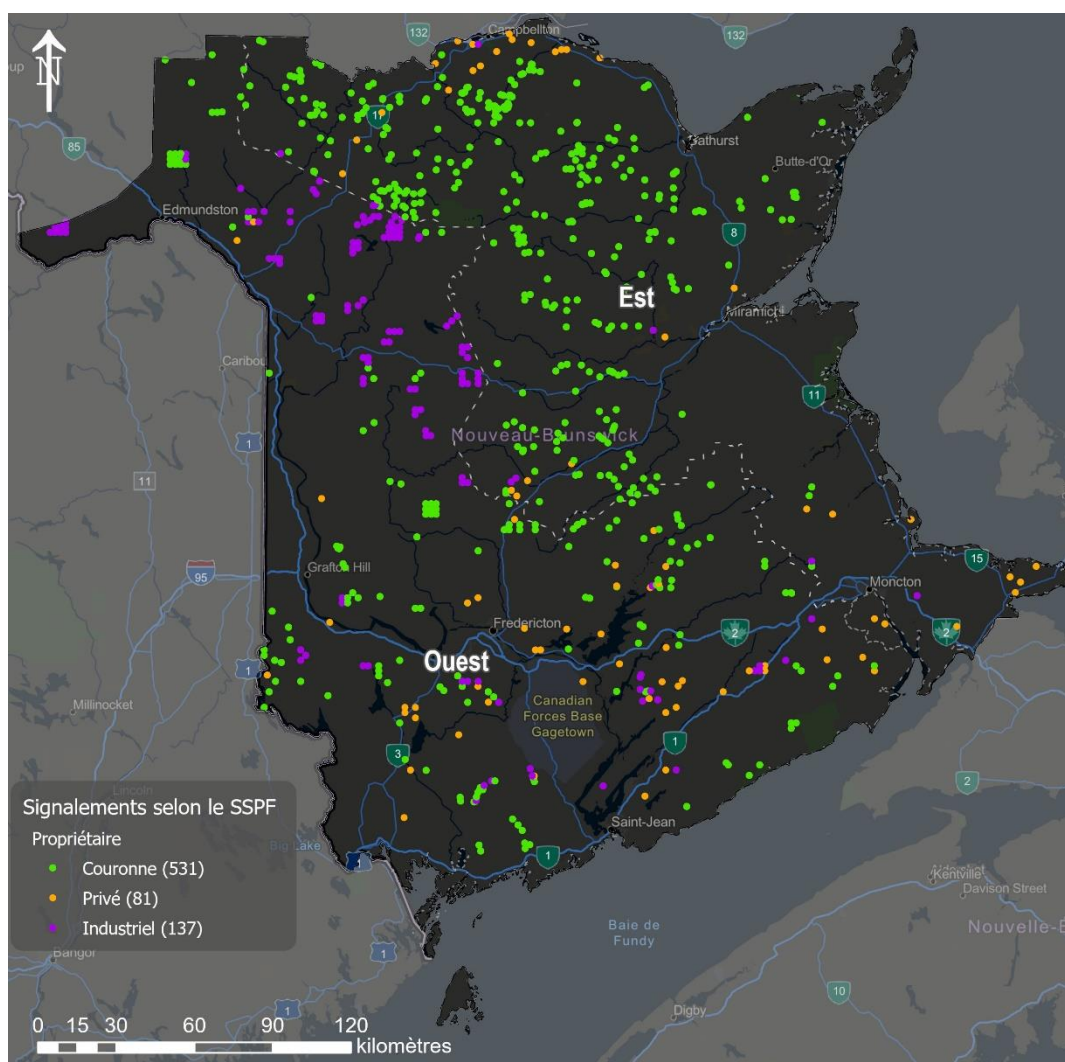


Figure 12. Répartition des rapports de perturbations forestières (n=749) observées entre le 1^{er} décembre 2022 et le 15 novembre 2023.

Le charançon du pin blanc (*Pissodes strobi*) était la perturbation la plus fréquemment signalée en 2023. Cet insecte attaque communément les jeunes plantations de pins blancs. Il est facile à identifier en raison de la houlette de berger caractéristique en laquelle il transforme souvent la pousse terminale de l'arbre. Aucun des signalements de 2023 n'a fait part de superficies étendues ou de niveaux de dommages préoccupants.

Tableau 1. Signalements des perturbations forestières inventoriés selon les

Type de perturbation	Nombre de signalements
Aucun dommage	618
Insectes	32
Facteurs abiotiques	31
Animaux	30
Maladies	19
Pressions d'origine humaine	12
Autre	7

Conclusion

La saison 2023 se distingue des autres en raison d'un changement apporté aux efforts de surveillance déployés. Même si la tordeuse des bourgeons de l'épinette demeure le principal point de mire de notre action et attention, comme ses populations restent toujours faibles, nous avons réorienté notre intervention pour réévaluer d'autres espèces préoccupantes connues, comme le puceron lanigère du sapin, et accroître la surveillance d'espèces nouvelles et émergentes, comme le puceron lanigère de la pruche et le dendroctone méridional du pin. Relativement peu de maladies ont été signalées au Nouveau-Brunswick pour une seconde année consécutive, ce qui révèle, espère-t-on, que les espèces d'*Armillaria* seraient en régression pour le moment.

Plusieurs espèces d'insectes envahissants exotiques, dont l'agrile du frêne, le puceron lanigère de la pruche, le cul-brun et le dendroctone méridional du pin, continueront à soulever des préoccupations de taille dans la province et à mobiliser les ressources de surveillance ministérielles dans les années à venir. De nouvelles maladies et espèces d'insectes pouvant constituer une menace sont chaque année relevée dans les Maritimes, ce qui force le Ministère à faire preuve de vivacité et d'ingéniosité pour assurer une couverture complète de la province. Le maintien de notre appui et de notre collaboration avec d'autres organismes aux objectifs similaires restera de mise.